

## UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

### COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent soixante-quinzième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 10 novembre 2014, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

---

#### **Octroi d'un dégrèvement d'enseignement pour le projet de recherche intitulé L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires ?**

#### **RÉSOLUTION 2014-CSAC-1096**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-4.5;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Michel Parazelli de l'École de travail social;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fin de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

**RÉSOLUTION 2014-CSAC-1096 (SUITE)**

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour le projet de recherche intitulé L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires ?, et lui accorde la note de A;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures au professeur Michel Parazelli, de l'École de travail social, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME  
Montréal, le 10 novembre 2014

(s) Sylvie B. de Grosbois  
Présidente du Comité des services aux collectivités



Le 10 novembre 2014  
VC/lc